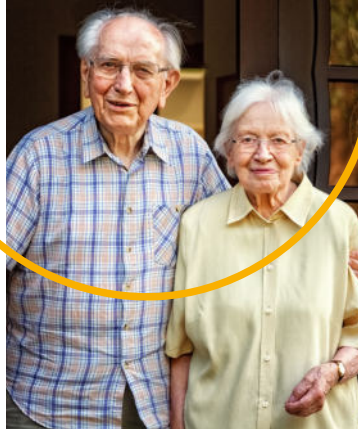
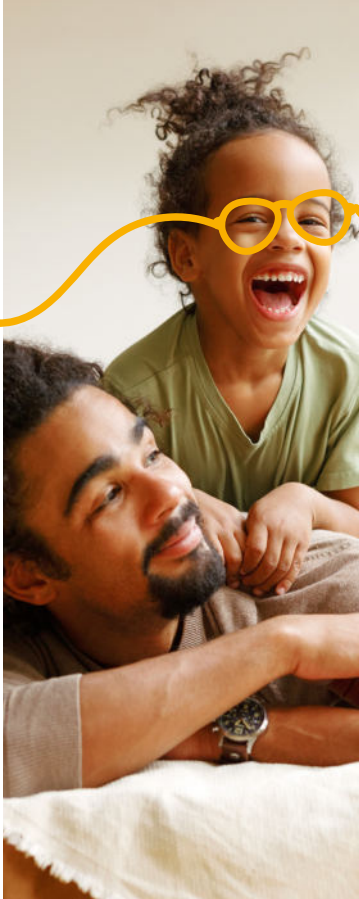




**Udaf**  
Bouches-  
du-Rhône

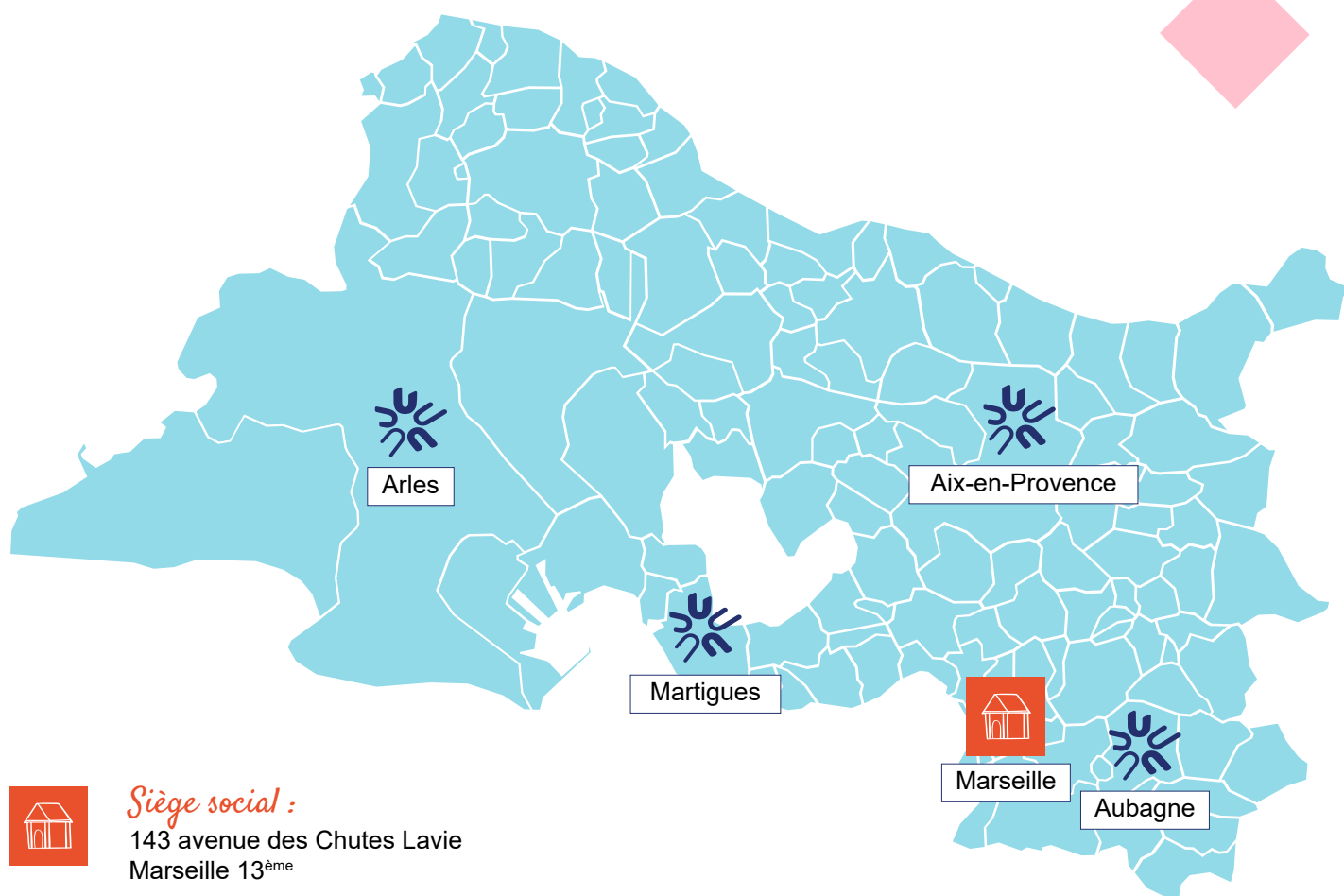


**UNIS  
POUR LES  
FAMILLES**



**RAPPORT**  
*d'activité*  
2022

**LA**  
*carte de l'*  **Udaf**  
Bouches-  
du-Rhône



*Siège social :*

143 avenue des Chutes Lavie  
Marseille 13<sup>ème</sup>



*Nos antennes*

**Création :** L'eau à la bouche, 53 route d'Orange 84860 Caderousse (ealbmarketing.com)

**Impression :** Entreprise Adaptée La Ruche | Nos différences sont notre force (atelierslaruche.com)

**Directrice de la publication :** Aude LANTENOIS  
**Responsable de la communication :** Aude LANTENOIS

**ISSN : 2801-3107**

**Union Départementale des Associations Familiales des Bouches-du-Rhône**

Tél : 04 91 10 06 00  
143 avenue des Chutes Lavie  
13013 Marseille

[www.udaf13.fr](http://www.udaf13.fr)

# ÉDITO

## de la Présidente de l'UDAF 13



Aude Lantenois

### La recette 2022 de l'UDAF 13

Prenez quelques dizaines de feuilles. Placez-y de belles photos, quelques tableaux et pas mal de chiffres. À l'intérieur, ajoutez-y une pincée de dossiers complexes et un nuage de belles synergies. Mélangez l'ensemble avec de nombreuses rencontres, humaines, associatives et institutionnelles. Saupoudrez le tout de quelques gouttes de sueur et d'une bonne dose de bonne humeur. Vous obtenez ce rapport d'activité, outil aussi précieux qu'imparfait pour goûter aux réalités de notre association.

Nouvellement élue et première femme présidente à l'UDAF13, je me suis mise à la tâche pour faire en sorte que chacun trouve sa place et participe à nos missions.

Cette recette de l'UDAF est le fruit d'un travail collectif quotidien au plus près des familles du département. C'est pourquoi, côté cuisine, je veux remercier le dévouement de nos administrateurs, le professionnalisme et l'implication de nos salariés et la fidélité de nos représentants bénévoles. J'en profite également pour saluer la qualité du travail partenarial que nous nouons avec l'ARS\*, le CD 13\*, la DDETS\* et plus largement avec l'ensemble des services sociaux et des collectivités territoriales. Sur un plan individuel, je tiens à honorer, encore, la mémoire de Guy Bocchino, qui nous a quittés juste après avoir été très justement décoré de l'Ordre National du mérite. Merci pour votre engagement altruiste au quotidien.

Au menu de cette année 2022 figure ainsi, grâce à l'investissement de chacun et la cohésion de tous, un dynamisme symbolisé aussi bien par nos nouveaux locaux de l'antenne d'Arles, notre participation à la Marseillaise des femmes, que par nos liens toujours renforcés avec l'URAF et l'UNAF.

Et parce que l'appétit vient en mangeant, cette année 2022 a aussi permis de consolider nos liens avec nos partenaires, comme l'illustre notamment l'obtention de la coordination du Point Conseil Budget pour l'ensemble du département.

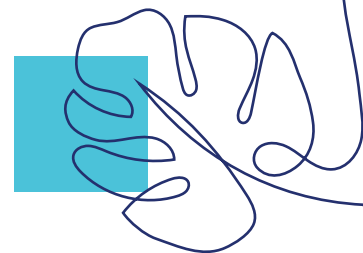
Aussi, parce qu'une bonne recette peut toujours s'enrichir, l'année 2022 a été l'occasion de renouveler notre projet d'établissement, fruit d'un travail de co-construction avec l'ensemble de nos services et de nos bénéficiaires. Cette année n'a d'ailleurs pas manqué de saveur avec le deuxième contrôle de la Cour des Comptes pour le plus grand plaisir du Directeur général et des équipes.

Enfin, parce que la meilleure recette d'un repas, c'est de le partager, nous sommes fiers d'avoir organisé, à Aubagne à l'automne dernier, le premier Familles'Action.

Forte de son histoire et fière de ses valeurs, l'UDAF 13 continue donc de mettre tout en œuvre pour représenter et accompagner au mieux les familles du département.

*Bonne lecture*

Aude Lantenois, présidente



#### Lexique :

**ARS** : Agence Régionale de Santé

**CD 13** : Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

**DDETS** : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

**ESSMS** : Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux

**URAF** : Union Régionale des Associations Familiales

**UNAF** : Union Nationale des Associations Familiales

# SOMMAIRE

Les  
*valeurs de l'UDA7 13* 5

Gouvernance  
*& organigramme* 6

Environnement  
*institutionnel* 8

Faits  
*marquants 2022* 10

Les  
*missions de l'UDA7 13* 12

## BILAN DES ACTIVITÉS

Les centres communaux  
*d'Action Sociale* 14

Nos associations  
*adhérentes* 16

Porter  
*des services* 18

Vie des  
*services supports* 27

Zoom sur  
*les perspectives 2023* 29

## BILAN SOCIAL & FINANCIER

Bilan  
*social* 30

Bilan des actions  
*qualité / RGPD en 2022* 32

Rapport  
*financier* 33

*L'UDAF des Bouches-du-Rhône est forte de son expérience et de son histoire. Elle affiche clairement ses valeurs, principes fondamentaux de la vie de l'Institution et elle les décline au quotidien à travers ses actions et ses représentations.*

## Pluralisme et indépendance

L'Institution familiale est pluraliste et indépendante. À ce titre, l'action familiale de l'UDAF des Bouches-du-Rhône s'inscrit dans la continuité et au-delà des clivages politiques : elle donne son avis, au même titre que l'UNAF, en toute liberté aux pouvoirs publics.

## Solidarité envers les familles

L'UDAF des Bouches-du-Rhône considère que toute politique publique, quel que soit son objet, doit intégrer la nécessité d'une solidarité de la Nation à l'égard des familles.

L'UDAF 13 intègre cette valeur dans son fonctionnement en **inscrivant le bénévolat** comme support central et indispensable de son action militante au service des familles.

## Fonctionnement démocratique et responsable

L'engagement de nombreux bénévoles dans l'animation, la gestion des associations familiales et au sein de l'UDAF des Bouches-du-Rhône formalise notre volonté d'amélioration des conditions de vie des familles et la défense de leurs intérêts.

## Démarche éthique

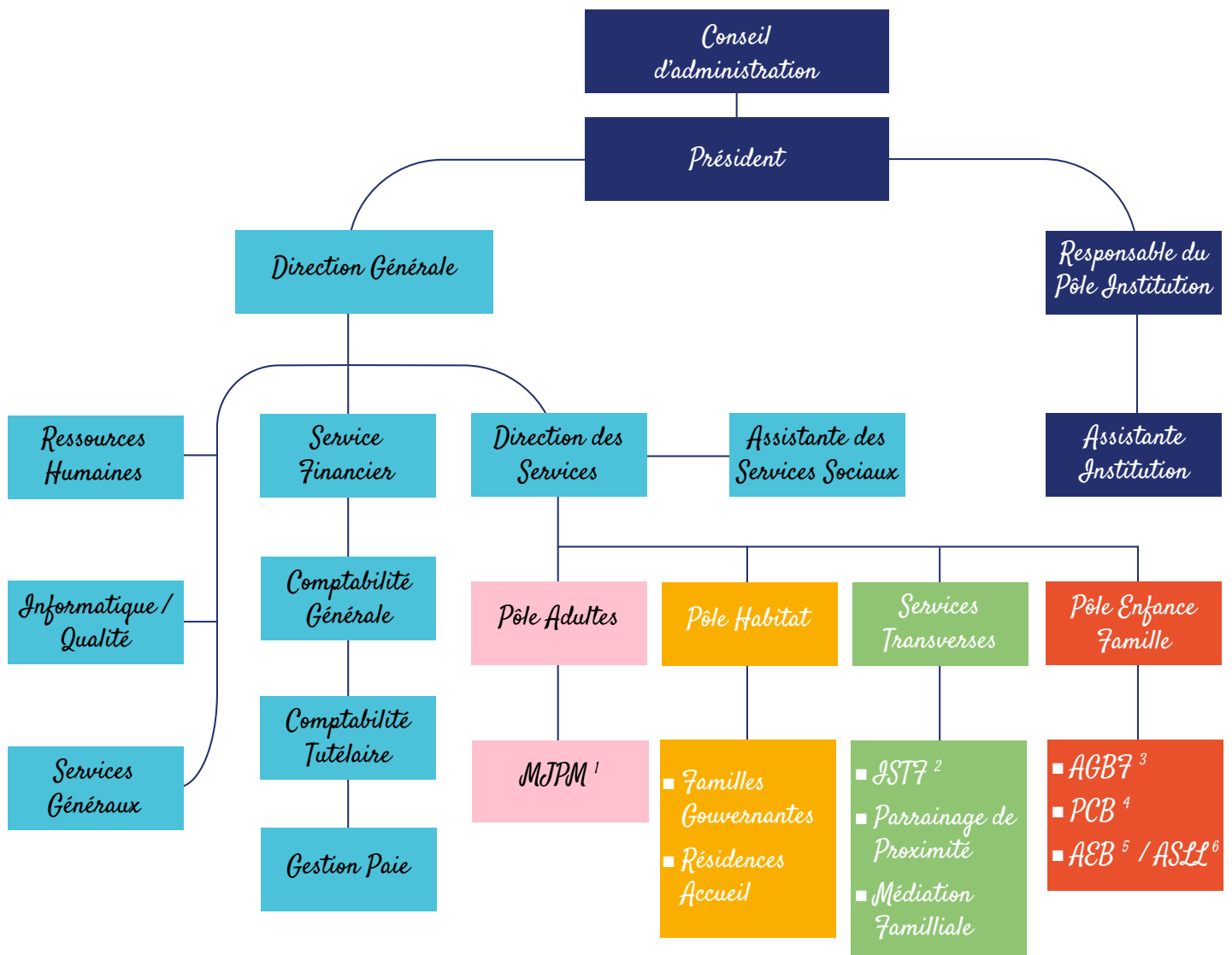
Elle incarne l'idéal de conduite de tous les acteurs de notre UDAF (administrateurs, salariés, bénévoles, représentants) ; chacun s'interrogeant sur les conceptions du bien, du juste et de l'accomplissement humain et familial pour aboutir à des règles partagées. Collectivement, il s'agit de mettre en œuvre une démarche associant une pluralité de points de vue, de se poser légitimement des questions sur le bien-fondé et le sens de nos actions. Au quotidien, tous s'efforcent de traduire l'éthique par :

- Des attitudes bienveillantes et constructives,
- Un travail rigoureux et attentif aux difficultés des personnes vulnérables et des familles,
- Des positions et des décisions les plus « justes » possibles.

De façon métaphorique, l'UDAF des Bouches-du-Rhône, posée sur de solides fondations d'engagements, de compétences et de son histoire, se trouve renforcée par ses quatre valeurs.

Au-delà des alternances politiques, l'Institution familiale forte de ses valeurs, s'inscrit pleinement dans la société civile et se révèle à ce titre une composante importante de la République Française et des Institutions locales.

# GOVERNANCE & organigramme



<sup>1</sup>Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs

<sup>2</sup>Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux

<sup>3</sup>Aide à la Gestion du Budget Familial

<sup>4</sup>Point Conseil Budget

<sup>5</sup>Aide Éducative Budgétaire

<sup>6</sup>Accueil Social Lié au Logement

## Membres du Bureau de l'UDA7 13



**Présidente**  
Aude LANTENOIS



**Vice-Président**  
Jean-Pierre BINON



**Secrétaire Général**  
Fabrice GRAF



**Trésorier**  
Didier BOISSIN



**Trésorier adjoint**  
Elisée DE MIGUEL



Membre  
Pierre **BERNABO**



Membre  
Rita **CICCARELLA  
VANDERBEKE**



Membre  
Max **LEBRETON**



Membre  
Rodolphe **LEROY**



Membre  
Sylvie **MARTELLI**



Membre  
Patrick **PETRONI**

## Membres du Conseil d'administration de l'UDA7 13

### MEMBRES DÉSIGNÉS

Jamy **BELKIRI**  
Pierre **BERNABO**  
Didier **BOISSIN**  
Elisée **DE MIGUEL**  
Alain **GENOT**  
Philippe **ISNARD**  
Aude **LANTENOIS**  
Rodolphe **LEROY**

Familles de France  
EFA 13  
APF France handicap  
ADMR  
Sauvegarde 13  
UFAL  
Médaille de la Famille  
MFR

Dominique **LIMAROLA**  
Marie-Odile **MEYER**  
Danielle **MICHEL**  
Stéphanie **NICOLAS**  
Patrick **TENAILLE**  
Myreille **TRAPP**

AFC Marseille  
UNAFAM  
Familles de France  
Jumeaux & Plus  
Familles Rurales  
Médaille de la Famille



### MEMBRES ÉLUS

Bernard **ALLEGRE**  
Jean-Pierre **BINON**  
Rita **CICCARELLA VANDERBEKE**  
Joël **DESROCHES**  
Cindy **GASSER**  
Fabrice **GRAF**  
Chantal **HELMAN-ELBHAR**

Handi Toit Provence  
Maison de la Famille  
Familles Rurales  
AAFP  
La Tribu Meinado  
École des parents et éducateurs  
DACOR Association

Joëlle **LAURO**  
Max **LEBRETON**  
Christophe **MAGNAN**  
Sylvie **MARTELLI**  
Patrick **PETRONI**  
Danielle **TIRAN**  
Xavier **VERCKEN de VREUSCHMEN**  
Georges **VIALAN**

UNAPEI Alpes Provence  
SOS Parents  
Maison de la Famille  
ACLAP  
Familles Gouvernantes  
GEMPPPI  
AFC  
ASCES – Passe et va





# ENVIRONNEMENT *institutionnel*

## *L'institutionnel*

### LE BUREAU :

Constitué de **11** membres élus bénévoles, pour une durée de deux ans renouvelables. Il est convoqué au moins 4 fois par an à l'initiative du président ou la moitié de ses membres. Il se réunit pour aborder des sujets en amont du Conseil d'administration.

- **Sujets traités** : Actualité politique, fonctionnement des services, retours de réunions, commissions, rencontres partenaires, validation communication externe (RA, parutions...).

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Constitué de **29** membres issus des associations adhérentes, élus pour la moitié par l'assemblée générale et l'autre moitié désignés par les fédérations départementales, associations familiales ou sections. Les administrateurs sont élus pour 4 ans, le conseil d'administration est renouvelable par moitié tous les deux ans. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre afin de valider les grandes orientations et de fixer le cap de celles à venir pour le fonctionnement de l'UDAF.

- **Sujets traités** : Exercice financier, validation budget prévisionnel, clôture exercice, actualité nationale (Éthique, Covid...), validation travaux bâtiment, primes salariés, validation événements, évaluation interne...

## *Le Pôle Institution en 2022 c'est :*

**3** personnes (1 responsable Pôle Institution, 1 assistante institutionnelle et 1 assistante communication)

**18** Bureaux de gouvernance

**5** Conseils d'administration

**1** Assemblée générale

**103** associations adhérentes

**21 000** familles représentées

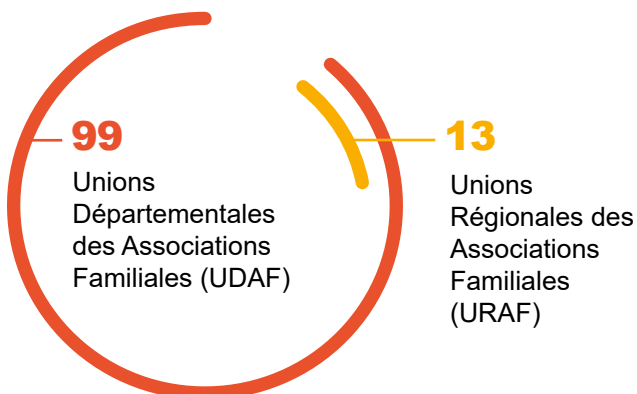
Ces missions sont financées par la part 1 du Fonds Spécial comme définit par l'article L211-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles.



## *Liens UNA7 / URA7 / UDA7*

### L'UNAF

est une institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de toutes les familles vivant sur le territoire français, quelles que soient leurs croyances ou leurs appartenances politiques. Union et non fédération d'associations, elle permet aux familles de s'exprimer, dans toute leur diversité, pour une politique familiale globale, innovante et forte. Elle anime le réseau des **13** Unions Régionales des Associations Familiales (URAF) et des **99** Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF), et les appuie dans leurs missions institutionnelles et de services aux familles.





## L'URAF

Une URAF (Union Régionale des Associations Familiales) est, à l'échelon régional, une structure permettant aux UDAF d'une région de coordonner la représentation officielle des familles auprès des instances régionales publiques et privées, et d'exprimer les intérêts familiaux à l'échelle régionale. Il existe 13 URAF. Reconnues depuis 1986 dans les statuts de l'UNAF, elles regroupent les UDAF de chaque région, et sont constituées sous le régime de la loi de 1901.

Les URAF assurent leur mission de représentation des intérêts des familles, notamment auprès des **Conseils Économiques et Sociaux Régionaux (CESR)** qui traitent de sujets d'intérêt général et établissent des rapports sur des thèmes d'intérêt local et régional, des **Commissions Régionales pour l'Insertion des Populations Immigrées (CRIPI)**.

## L'UDAF

Une UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) est une institution chargée, à l'échelon départemental, des mêmes missions que l'UNAF. Il existe **99 UDAF**, une par département.

- Elles représentent les intérêts des familles par leurs nombreuses **représentations** assurées par **25 000** délégués familiaux nationaux et mènent l'action politique départementale en faveur des familles.
- Elles observent les **besoins** des familles.
- Elles développent et gèrent de nombreux **services aux familles**.
- Juridiquement indépendantes de l'UNAF, les UDAF ont, comme elle, le statut d'association loi 1901, sont reconnues d'utilité publique, et ne regroupent que des personnes morales. Elles fonctionnent de façon analogue à l'UNAF, et ont deux types d'adhérents :
  - + Les membres actifs.
  - + Les associations familiales ayant leur siège social dans le département :
    - Les fédérations départementales d'associations familiales.
    - Les sections départementales ou locales des associations nationales familiales.
- Les membres associés : les groupements à but familial, qui ne constituent pas des associations familiales au sens juridique du terme, mais exerçant dans le département une activité de services aux familles.

# FAITS *marquants 2022*

- Participation de 7 UDAF à la Formation Indesign à Paris.
- Formation Zoom proposée par l'UDAF 13 pour l'association JALMALV.
- Journée de mobilisation des salariés de l'UDAF 13 pour dénoncer l'exclusion faite aux travailleurs sociaux dans le Ségur de la Santé. Mais aussi pour exiger de meilleures conditions de travail et la reconnaissance de leur métier.
- Formation des représentants dans les CCAS à Aix-en-Provence.
- Rencontre régionale des Délégués aux Prestations Familiales.
- Nouveaux locaux de l'UDAF 13 dans l'antenne d'Arles.

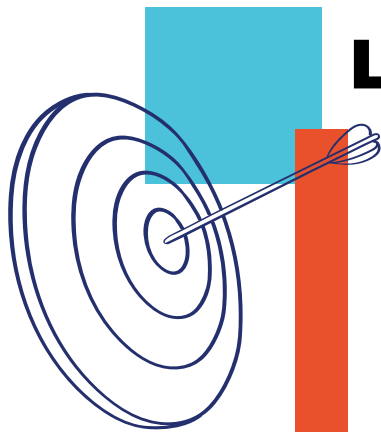
- Remise de la Médaille de l'Enfance et des Familles à une famille marseillaise au Palais de l'Élysée, par Emmanuel Macron, président de la République.
- Assemblée générale à Marseille.
- Course La Marseillaise des Femmes – 12<sup>ème</sup> édition.
- Décoration de M. Guy BOCCHINO : Officier de l'Ordre National du Mérite.
- Familles'Action à Aubagne : lien avec les associations et nombreuses activités pour les familles.
- Rencontre d'une délégation de l'UDAF 13 et l'association Familles Gouvernantes, avec les élus et le CCAS de Salon-de-Provence.

*mais aussi...*

- **11** rencontres associatives
- **20** prospections associatives
- **2** rencontres avec des partenaires
- **11** rendez-vous URAF / UNAF
- **8** représentations officielles







# LES missions de l'Udaf



Udaf  
Bouches-  
du-Rhône

*Le législateur a défini des missions institutionnelles légales de l'UDAF des Bouches-du-Rhône.*

## LES MISSIONS INSTITUTIONNELLES

L'article L.211-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles confère à notre UDAF les quatre missions suivantes :

1

*Donner un avis aux pouvoirs publics* sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.

Pour réaliser cette mission, l'UDAF des Bouches-du-Rhône interpelle régulièrement les élus locaux en leur communiquant ses recommandations et ses positions. L'UDAF siège dans la plupart des instances où les questions familiales sont traitées et où les politiques familiales sont définies. Par ailleurs, les médias locaux l'interrogent sur les difficultés vécues par les familles. Enfin, par le biais de ses publications (Lettre Contact et UDAF Info), l'UDAF des Bouches-du-Rhône communique régulièrement auprès d'un large public.

2

*Représenter officiellement l'ensemble des familles* auprès des pouvoirs publics, notamment désigner ou proposer des représentants dans différentes instances du département.

À ce jour, 210 représentants bénévoles et désignés par l'UDAF des Bouches-du-Rhône comme porte-paroles des familles exercent leur mandat auprès des principales instances départementales (CCAS, CAF, MSA, offices HLM, Observatoire de la Protection de l'Enfance, CPAM, Hôpitaux, etc.).

4

3

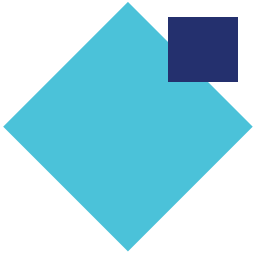
*Gérer tout service d'intérêt familial* dont les pouvoirs publics estimeront devoir lui confier la charge.

Par exemple, l'État a confié à l'UDAF des Bouches-du-Rhône la gestion des services de protection des majeurs, et dans le cadre de la protection de l'enfance, lui a demandé d'exercer les Mesures d'Aide à la Gestion du Budget Familial.

*Exercer devant toutes les juridictions*, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique [...], l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles [...].

L'UDAF des Bouches-du-Rhône peut à tout moment ester en justice pour le compte d'une ou plusieurs familles si elle estime nécessaire de la défendre. L'action civile est la demande en réparation d'un préjudice matériel ou simplement moral que peut former toute personne physique ou morale. Ce préjudice doit résulter de faits de nature à nuire aux intérêts des familles. L'exercice de ce droit a un caractère préventif et exprime le refus de voir se renouveler le fait dénoncé.

L'UDAF des Bouches-du-Rhône reste prudente dans l'exercice de ce droit car il revêt toujours un caractère exceptionnel et symbolique.



# **BILAN DES** *activités*



# BILAN DES ACTIVITÉS



## LES CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Les CCAS sont des instances qui exercent trois fonctions :

**Établissement de dossiers, aide sociale et aide médicale.**

C'est un établissement public communal autonome administré par un conseil d'administration et présidé par le maire. Il se réunit au moins 3 fois par an. Il est constitué pour 6 ans de 4 à 8 membres élus municipaux et représentants obligatoires (ou 8 à 16 élus intercommunaux).

Dans les Bouches-du-Rhône, les représentants désignés par l'UDAF siègent dans **107 CCAS** (sur **119**). Au sein de leur conseil d'administration, les représentants agissent aux côtés des autres acteurs locaux pour améliorer la vie des familles sur le territoire. Personne de référence pour toutes les questions familiales, il/elle apporte un point de vue « familial » sur les sujets qui sont débattus.

### Missions du CCAS

- Aide alimentaire.
- Participe à l'instruction des dossiers d'aide sociale et transmet les demandes.
- Constitue et tient à jour un fichier des personnes bénéficiaires d'une prestation d'aide.
- Peut créer et gérer des services ou établissements à caractère social ou médico-social.
- Exerce son action de concertation avec les autres organismes à caractère social.

### Missions du/de la représentant(e)

- Être à l'écoute des besoins et des attentes des familles, grâce à son implication dans la vie locale et associative.
- Représenter l'ensemble des familles, et non le mouvement dont il est issu.
- Être force de propositions d'actions pour les familles.
- Se faire connaître comme « référent famille » auprès des partenaires locaux.
- Contribuer à l'analyse des besoins sociaux (ABS) et sanitaires, sert à préconiser des actions au service de la population.
- Rendre compte **annuellement** de son mandat auprès de l'UDAF et faire remonter les préoccupations des familles de son territoire.

## LES ACTIONS SANITAIRES

L'UDAF participe à de multiples instances et commissions de santé publique pour défendre les intérêts des familles et des citoyens, développer la prévention de santé et lutter contre les difficultés d'accès aux soins dans le département des Bouches-du-Rhône à une échelle départementale et communale.

### *Parmi ces différentes instances,*

- Huit représentants de l'UDAF 13 siègent à la **Caisse des allocations familiales** : préventions, soins, santé et social pour la petite enfance et pour la jeunesse.
- Quatorze représentants siègent dans les **Commissions des usagers d'établissements de santé** (ARS) du département.
- Un représentant à la **CPAM**, à la **Carsat Sud-Est** et à la **MSA Provence Azur**.
- Un **représentant santé à la Ville de Marseille**.
- L'UDAF 13 est également membre du **CGSMS** : psychiatrie mobile et prévention et au **Conseil du Secteur Santé mentale**.

Par ailleurs, l'UDAF 13 vient de signer une convention de **partenariat avec l'association Addiction France** qui tient désormais des permanences dans nos locaux, pour les majeurs protégés et leurs familles (cf. page 19 du présent rapport).

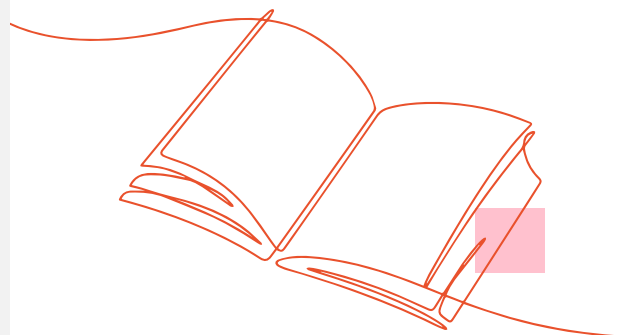
# LES COMMISSIONS EN 2022

*Donner un avis aux pouvoirs publics sur toutes les questions d'ordre familial.*

Le conseil d'administration est appelé à donner un avis sur nombre de questions d'actualité ou de propositions de loi. Pour préparer ce travail les administrateurs participent à une ou plusieurs commissions thématiques suivant leurs compétences ou leurs centres d'intérêt.

## 4 Commissions financières

Composée des présidents, directeur général et présidée par le trésorier. Elle supervise la tenue des comptes, prépare les budgets, présente au conseil d'administration toutes les décisions et orientations financières et prépare le rapport financier pour l'Assemblée générale.



## 5 Commissions de Contrôle

Pour rappel, cette commission obligatoire doit donc exister dans toutes les UDAF. Elle se réunit tous les ans au moins deux fois.

- Elle analyse les dossiers de candidatures des demandes d'associations souhaitant adhérer à l'UDAF.
- Elle vérifie et arrête la composition des listes d'adhérents des associations agréées à l'UDAF et consolide les effectifs de l'UDAF.
- Elle vérifie et valide les candidatures des administrateurs (nouveaux ou renouvellement).

## 2 Commissions Intergénération

La Commission Intergénération a été créée en 2001. Elle est composée essentiellement de personnes engagées dans le milieu associatif et ayant pour objectif de faciliter les liens entre différentes générations.

**Ses objectifs sont :**

- Dynamiser le principe intergénérationnel au sein des associations familiales.
- Développer la réflexion sur l'intérêt multiple de l'apport des échanges intergénérationnels en provoquant une meilleure connaissance de chaque tranche d'âge
- Promouvoir diverses actions civiques, culturelles, suscitées par de telles rencontres.



Le président de la Commission Intergénération et président de l'association ACLAP, M. Guy BOCCHINO, nous a quittés.

Son engagement depuis de nombreuses années en tant qu'administrateur de l'UDAF 13 nous laisse un vide énorme. Mme Sylvie MARTELLI reprend la présidence de la Commission Intergénération.



Guy BOCCHINO

# NOS ASSOCIATIONS

## adhérentes

L'UDAF 13 apporte un soutien logistique et moral aux associations familiales des Bouches-du-Rhône. Elle leur fait bénéficier de la dynamique régionale, nationale des URAF et de l'UNAF :

Toute personne peut également proposer ses compétences à l'UDAF 13 afin de rejoindre une commission, un groupe de travail ou devenir représentant familial ou membre d'une association spécifique.

- Lors de leur création : déclaration, statuts, locaux, reconnaissance auprès des Institutions départementales...
- Pour leur fonctionnement : animation, formation des bénévoles, suivi des projets et des actions, communication, visibilité...
- Dans l'expression de leurs préoccupations et de leurs revendications : diffusion des informations, sensibilisation auprès de l'opinion et intervention auprès des pouvoirs publics.

**21 000** familles représentées dans le département

**103** associations adhérentes

Ces missions sont financées par la part 1 du Fonds Spécial comme défini par l'article L211-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles.







**CNAFC** (Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques) :

Agit pour promouvoir la famille au sein de la société, en se référant à l'enseignement social et familial de l'Église, au niveau national (notamment en tant que membre de l'UNAF) et au niveau international.



**FF** (Familles de France) :

Agit pour que les familles disposent d'un environnement favorable à leur épanouissement. Défend et représente les familles auprès des pouvoirs publics.



**FR** (Familles Rurales) :

Le premier Mouvement familial associatif de France, mais aussi un acteur incontournable de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire. Agit en faveur des familles sur tout le territoire, en milieu rural et périurbain.



**UFAL** (Union des Familles Laïques) :

Défini et défend les intérêts matériels et moraux des familles (consommation - habitat - environnement - protection sociale - éducation - revenus - emploi - loisirs - médias - etc.) par un travail d'éducation populaire tourné vers l'action.



**UNAADM** (Union Nationale des Associations ADMR) :

Réseau associatif de services à la personne qui intervient en France de la naissance à la fin de vie, dans quatre domaines : autonomie, services de confort à domicile, famille et santé.



**UNAPEI** (Union Nationale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales) :

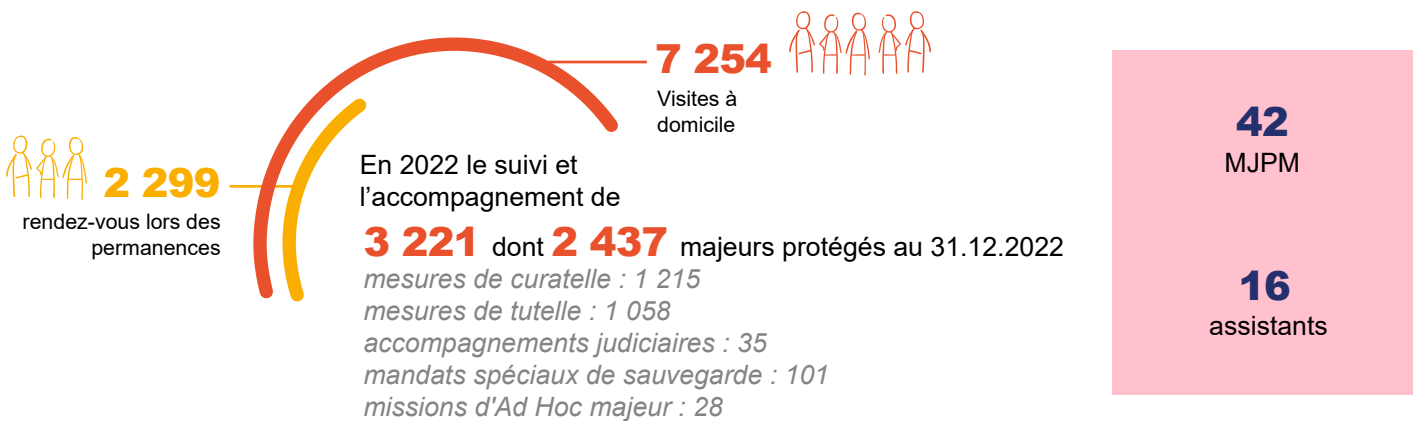
Mouvement associatif qui rassemble 90 000 personnes. Parents, amis, personnes handicapées, bénévoles, professionnels se battent pour une société solidaire et inclusive afin que chaque personne en situation de handicap, quelles que soient ses particularités, puisse choisir et vivre sa vie en disposant des accompagnements dont elle a besoin.



**UNMFREO** (Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation) :

Établissement scolaire et laïque de statut associatif qui a pour objectif la formation et l'éducation des jeunes et des adultes, ainsi que leur insertion sociale et professionnelle. L'engagement des parents est la pierre angulaire du mouvement.

**LE SERVICE MJPM** (Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs) regroupe les activités entrant dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, puis de celle du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice. Ces lois visent à protéger les personnes majeures souffrant d'une altération de leurs facultés intellectuelles ou physiques consécutives à une maladie, un handicap ou à un affaiblissement, ne pouvant pourvoir à leurs intérêts, nécessitant un accompagnement spécifique pendant plusieurs mois, voire plusieurs années. Les mesures de protection juridique, décidées par le Juge des contentieux de la protection au travers de jugements et d'ordonnances, prennent leur origine à partir des requêtes qui lui sont adressées par les travailleurs sociaux (via le Procureur), la famille ou les personnes proches de la personne vulnérable ou la personne elle-même. Réparti en 5 territoires (Arles-Martigues, Aubagne, Salon-Aix, Marseille Établissements et Marseille Logements autonomes), ce service couvre l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône. Il est composé de 5 responsables de territoire, de 16 assistantes et de 42 Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs.



## La mission MJPM des volants

Depuis juin 2022, les **4 volants** ont une coordinatrice dont les missions consistent :

- À collecter les besoins nécessitant une intervention du MJPM volant en matière de formation des nouveaux MJPM, d'un remplacement des MJPM absents et des diverses missions complémentaires,
- À désigner le volant disponible.

## L'activité des volants pour l'année 2022 :

- **14** tutorats de nouveaux salariés,
- **57** semaines de remplacement des MJPM absents,
- **8** ouvertures de mesures,
- **3** remplacements pour des audiences.

## La comptabilité tutélaire

Gestion de plus de **40 millions** de flux financier annuel

### ETP

**6**  
comptables

**1**  
responsable

## La plateforme juridique et patrimoniale

- 1** Responsable
- 1** juriste en soutenance des dossiers complexes
- 1** chargé du patrimoine facilitant les placements financiers et la gestion immobilière des biens des majeurs protégés

## Activité accrue en 2022

- Maintien et développement des liens partenariaux avec les juges des contentieux de la protection.

## Information et prévention des addictions

Suite au constat d'absence de réponse et de posture adéquate de nos professionnels sur les sujets liés aux soins/traitement/suivi dans le cadre d'addictions, les associations UDAF 13 et Addiction France BdR ont, dans le cadre d'une convention de partenariat signée en septembre 2022, mis en place une permanence d'information et de prévention des addictions au siège, tenue par une infirmière, afin de répondre aux sollicitations de nos publics et de nos professionnels.

Les permanences débutées en octobre ont permis d'accueillir plusieurs personnes souffrant de symptômes addictifs (toxicomanie, maladie alcoolique, etc.) orientées par nos professionnels.



**7 731** entretiens téléphoniques avec les majeurs protégés.

**623** participations à des audiences.

### *L'Information et le Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF)*

L'association poursuit sa collaboration au sein du GCSMS ISTF 13 en effectuant des permanences et en réalisant des actes administratifs et budgétaires.

**242**  
personnes ont été reçues dans les permanences

**140**  
personnes ont contacté la plateforme téléphonique

**3**  
demi-journées d'informations collectives

## Perspectives 2023

- Mise en œuvre du projet d'établissement.
- Préparation de l'évaluation 2024.
- Expérimentation d'une nouvelle organisation de travail sur l'équipe Aubagne / Marseille.
- Collaboration avec les juges.
- Poursuivre et développer les missions de la plateforme juridique et patrimoniale.
- Travail de proximité (présence dans les permanences).

## Zoom sur l'atelier théâtre des majeurs

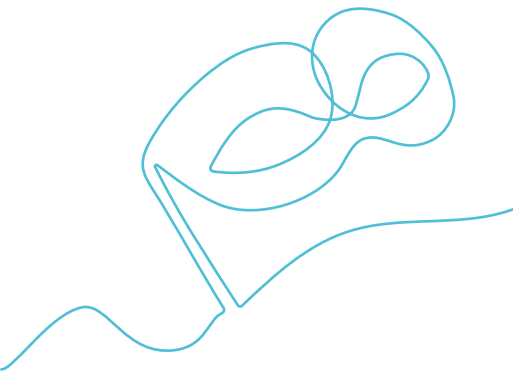
**L'atelier théâtre des majeurs protégés de l'UDAF 13 a été mis en place en 2009.** C'est un groupe composé de volontaires qui se réunit une fois par semaine pour des séances de deux heures. C'est un atelier ouvert à tout adulte, quelle que soit sa problématique sociale, morale ou médicale. Il est animé par un metteur en scène ou un comédien professionnel. C'est un véritable travail théâtral qui est effectué. Le metteur en scène s'adresse et considère le groupe comme des comédiennes et comédiens amateurs. L'ambiance doit être propice pour préparer la représentation finale et cela doit rester un plaisir de se retrouver chaque semaine.

L'intervenant professionnel doit quant à lui s'adapter et prendre en compte les difficultés physiques et psychologiques de chaque participant. Il faut surtout garder en tête que c'est en atteignant un résultat artistique que l'on peut espérer atteindre un objectif thérapeutique. Il faut ici souligner combien les buts de cet atelier semblent atteints quand on observe l'importance de ce rendez-vous hebdomadaire pour les bénéficiaires.



**Tout ce travail se concrétise le jour du spectacle.** La représentation publique est la récompense de l'acteur. Avec un tel groupe, le résultat est toujours inattendu. C'est un groupe qui est préparé à l'improvisation car le travail de mémorisation est difficile et qu'il faut essayer de prévoir l'imprévisible ! Cela réserve de belles surprises et des touffes de cheveux arrachées pour le metteur en scène qui se sent totalement impuissant le jour de la représentation. Heureusement, ils jouent devant un public averti et extrêmement bienveillant qui finalement se régale de toutes les imperfections, de la fragilité et des facéties des comédiens sur scène.

M. Didier SINI a repris le travail entamé par M. Vincent KHALIFA pour une représentation qui a eu lieu le 26 janvier 2023. Cette représentation a été l'occasion d'un travail considérable avec sept personnes protégées et comme souvent le travail était centré sur l'improvisation et la recherche de sensibilité. Ce fut un succès garanti auprès d'un public avisé et bienveillant. M. SINI met spécialement en avant Mme Meriem C. qui a intégré cet atelier plus récemment que d'autres et qui a progressé remarquablement depuis un an et demi.



## Le café des partenaires : mieux les connaître pour mieux protéger et accompagner

Dans le cadre de l'évaluation interne menée en 2021, les salariés de l'UDAF 13 ont proposé que soit poursuivi le travail d'insertion et d'ouverture des services au plan local, en favorisant les rencontres partenariales.

Le but est de mieux connaître leurs activités, leurs organisations et leurs limites d'action mais également de présenter nos services et nos missions, ceci afin de favoriser l'accès aux droits des personnes protégées et accompagnées par nos pôles adultes, enfance famille et habitat.

### En 2022, quatre demi-journées ont été consacrées à l'accueil de nos partenaires :

- du logement : l'association Impulse Toit (activités de déménagement/emménagement, débarras et collecte), l'association Les Compagnons bâtisseurs (Action de Réhabilitation Accompagnée, conférence Syndrome de Diogène) ;
- de la santé : Apport Santé et Pratic santé (plateformes de coordination des interventions) et la CARSAT des Bouches-du-Rhône.

Nous poursuivrons en 2023 avec nos partenaires institutionnels tels que la CAF et la CPAM et restons ouverts à toute demande d'échange de nos partenaires associatifs.

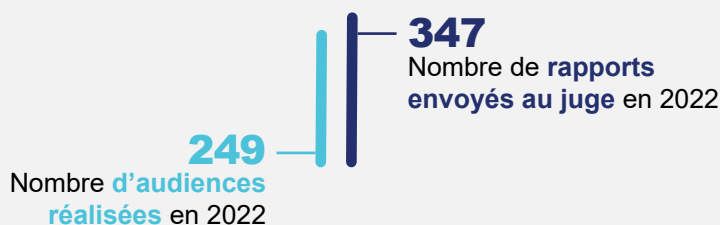
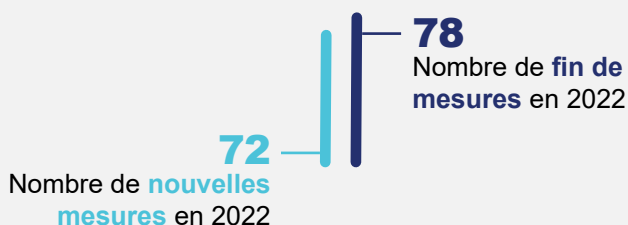
# LE PÔLE Enfance et Famille

## LE SERVICE AGBF (Aide à la Gestion du Budget Familial)

Créée par la **Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance**, la MJAGBF<sup>1</sup> est une mesure d'assistance éducative qui remplace la Tutelle aux Prestations Sociales Enfance. **L'article 375-9-1 du Code civil** dispose ainsi que le Juge des enfants peut ordonner une MJAGBF « *lorsque les prestations familiales ou le revenu de solidarité active servi aux personnes isolées, mentionnées à l'article L. 262-9 du Code de l'Action Sociale et des familles (CASF), ne sont pas employés pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants* ». Tout ou partie de ces prestations est alors versée à une personne morale ou physique qualifiée dite « déléguée aux prestations familiales » (DPF). Inscrite dans le Code Civil au chapitre de l'autorité parentale, la MJAGBF est un mandat qui dépasse le seul champ budgétaire et se veut un soutien à la fonction parentale. Limitée dans le temps, elle mise sur les capacités de changement des parents, ceux-ci conservant tous leurs droits en matière civile et pénale.

### Bilan quantitatif 2022

**Nombre de mesures exercées en 2022 : 326** (171 orientées par le TPE<sup>2</sup> Marseille, 155 orientées par les TPE de Aix et Tarascon). Nous constatons une baisse de l'activité par rapport à 2021 mais qui semble aujourd'hui se stabiliser.



10  
DPF<sup>2</sup>

2  
assistantes

### Réalisations 2022

- Un développement des activités portées par le pôle Enfance Famille : accompagnement ASELL à destination des jeunes majeurs mais aussi du Point Conseil Budget.
- La réorganisation des territoires d'intervention pour les délégués aux prestations familiales.
- Un travail sur la diversification de l'activité portée par le pôle Enfance Famille : notamment sur l'habitat inclusif ou comment accompagner vers et dans le logement des jeunes majeurs sortant d'ASE.
- Travail sur l'appel à projet d'ouverture d'un service AEMO (Action éducative en milieu ouvert) et l'ouverture d'un service d'accompagnement au maintien dans le logement des familles avec enfants mineurs en risque d'expulsion.
- Le renforcement des liens partenariaux.
- La participation au travail sur le projet d'établissement.
- L'appropriation de la nouvelle mouture de l'évaluation d'ESSMS (Etablissement ou service social ou médico-social).

326  
en 2022

401  
en 2020

Nombre de mesures exercées sur l'année

### Perspectives 2023

- Poursuivre la mise à profit de l'organisation en pôle.
- Mettre en place le comité d'usagers.
- Remettre en place les ateliers collectifs et les étendre sur le territoire.
- Poursuivre le travail de promotion de la mesure AGBF.
- Poursuivre la diversification de l'activité du service en s'appuyant sur l'expertise en matière de budget des délégués aux prestations familiales, mais également leurs savoir-faire en matière d'accompagnement dans et vers le logement.

<sup>1</sup> Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial

<sup>2</sup> Tribunal Pour Enfant

## PCB (POINT CONSEIL BUDGET)

Le Point Conseil Budget est un dispositif labélisé, ouvert à tout public désireux de bénéficier d'un service de conseil, d'aide, d'accompagnement budgétaire et de règlement de litige.

*Le PCB s'adresse à toutes les personnes qui souhaitent :*

- Bénéficier d'un accompagnement éducatif budgétaire, soit améliorer la gestion de leur budget, faire face à une situation difficile, anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle pouvant impacter leurs ressources et/ou leurs dépenses,
- Traiter une situation de mal endettement ou de surendettement.



*Le PCB c'est aussi :*

- La réalisation d'actions collectives sur des sujets autour du budget et de la consommation,
- Une information générale sur les questions d'argent,
- Une bonne connaissance des dispositifs et du maillage partenarial sur le territoire, avec orientation ciblée si nécessaire,
- Une réponse active aux appels, courriers, mails.

Une conseillère en économie sociale et familiale (CESF), Diplômée d'État, assure ce service gratuit dans une posture bienveillante et en toute confidentialité. Elle peut, selon les besoins des personnes qui la sollicitent, recevoir au siège de l'UDAF.

La DRDJSCS\* PACA a labellisé l'UDAF et conventionné avec elle en novembre 2020 pour la mise en œuvre du Point Conseil Budget couvrant la commune de Marseille, et ce pour les années 2020, 2021 et 2022.

### Chiffres 2022:

- 63 demandes de renseignements
- 45 contacts par téléphone ou mail
- 18 rendez-vous

14 personnes ont été accompagnées durant l'année 2022

54 minutes par entretien en moyenne

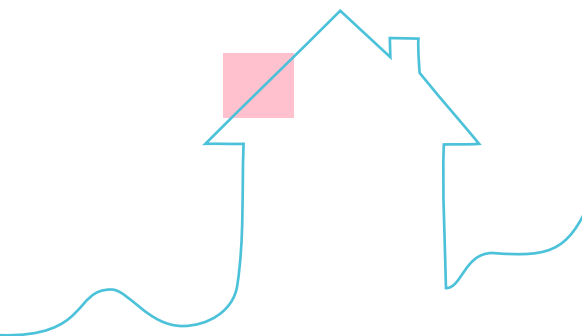
### Projet 2023

Désignation de l'UDAF 13 pour animer la coordination PCB des partenaires du département.

# AEB (AIDE ÉDUCATIVE BUDGÉTAIRE) EXPULSIONS DOMICILIAIRES

Depuis 2018, l'UDAF des Bouches-du-Rhône réalise le maintien du toit des familles en difficultés sociales et économiques, au profit de la Préfecture des Bouches-du-Rhône. Le travail est constitué par des enquêtes au domicile des familles en risque d'expulsion locative avec recours à la force publique accordé.

Elles ont pour objectifs d'actualiser la situation administrative de la famille (domiciliation, état civil, ouverture de droits, démarches administratives, recours, etc.) et de proposer des mesures d'accompagnement budgétaire administratives ou judiciaires (AEB ou MJAGBF).

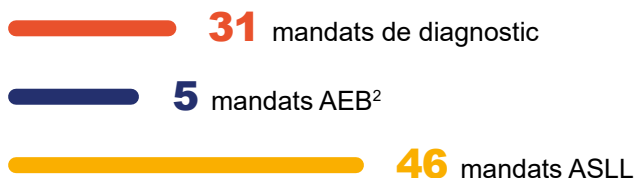


## Perspectives 2023

- Travail d'évaluation des situations de ménages avec mineurs sous le coup d'une expulsion domiciliaire.
- Présence au sein des commissions spécialisées de Coordination des Actions et Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX<sup>1</sup>).
- Poursuite du travail engagé avec le Conseil Départemental pour faciliter les demandes de MJAGBF.
- Poursuite du travail partenarial avec les bailleurs sociaux et autres structures nous permettant d'orienter et conseiller les familles selon leurs besoins.

# ASLL (ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT)

La direction Régionale PACA d'Action Logement Sociale et l'UDAF ont convenu d'engager un partenariat afin d'accompagner les salariés du secteur privé en difficulté budgétaire ou de logement.



Selon les besoins, l'accompagnement portera sur :

- Un accompagnement à l'intégration dans l'environnement (voisinage, bailleur, etc.),
- Une aide personnalisée à la gestion du budget familial,
- Les démarches administratives liées à l'accès aux droits, l'accès ou le maintien dans le logement,
- La médiation avec les créanciers,
- La constitution de dossiers de logement, de demandes d'aides financières, de dossiers de surendettement.

## Perspectives 2023

- Réduire les situations de non-adhésion.
- Organisation début 2023 d'un comité de pilotage et de suivi.
- Renforcer les partenariats entre l'UDAF 13 et l'Action Logement Service.
- Travailler à proposer l'ASLL pour d'autres publics et d'autres partenaires.

<sup>1</sup> Commission spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives

<sup>2</sup> Aide Éducative Budgétaire

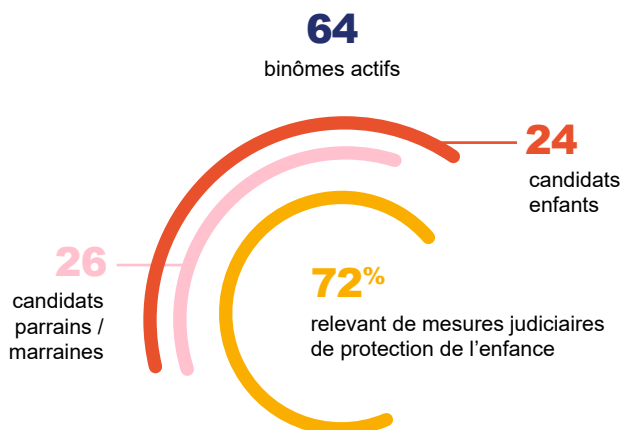
# SERVICE DE PARRAINAGE DE PROXIMITÉ

Créé en 2013, le parrainage de proximité est la construction d'une relation affective privilégiée entre un enfant, un adulte ou une famille. Il ne s'agit pas de **donner** de son argent mais **de son temps, de son attention** et surtout **de son affection**, dans une relation personnelle organisée volontairement et durablement. Afin de permettre à l'enfant de découvrir de nouvelles activités, de rencontrer d'autres personnes, ou de bénéficier de l'aide d'un adulte. Chacun, enfant, parent, parrain/marraine, s'engage pour une durée non fixée à l'avance avec une contractualisation renouvelée au moins une fois par an. Elle peut se poursuivre sous une forme non instituée, au-delà de la majorité.

La relation de parrainage est organisée et évaluée au travers d'un document. Elle formalise l'engagement réciproque volontaire et bénévole. Cet engagement est accompagné par le service de l'UDAF 13, il le met en œuvre de façon collective (groupes de parole parents/parrains, activités en commun) et individuelle (rencontres).

La **convention**, signée par chacun des acteurs, définit les modalités pratiques spécifiques et le cadre de l'action. Elle est toujours suivie avec attention et de façon adaptée, tout au long du parrainage.

Le parrainage de proximité possède une double dimension : **prévention et protection de l'enfance, soutien à la parentalité.**



Nombre de binômes actifs au 31 décembre



Nombre de binômes créés dans l'année



Nombre de situations actives dans l'année



Nombre d'arrêts



Nombre d'enfants inscrits



Nombre de parrains/ marraines inscrits

## Perspectives 2023

- Elargissement du parrainage de proximité avec le Conseil Départemental.
- Poursuite du travail de promotion et de communication auprès du grand public : mission partagée avec l'association Parrainage de Proximité.
- Embauche prévue en 2023 de plus d'ETP référents de Parrainage afin de poursuivre le travail de sélection des parrains et enfants sur les mêmes modalités qu'en 2022 et de renforcer notre travail de suivi et d'accompagnement des parrainages en cours.
- Réflexions quant à l'évolution du dispositif au regard des demandes non pourvues.



# SERVICE DE MÉDIATION FAMILIALE

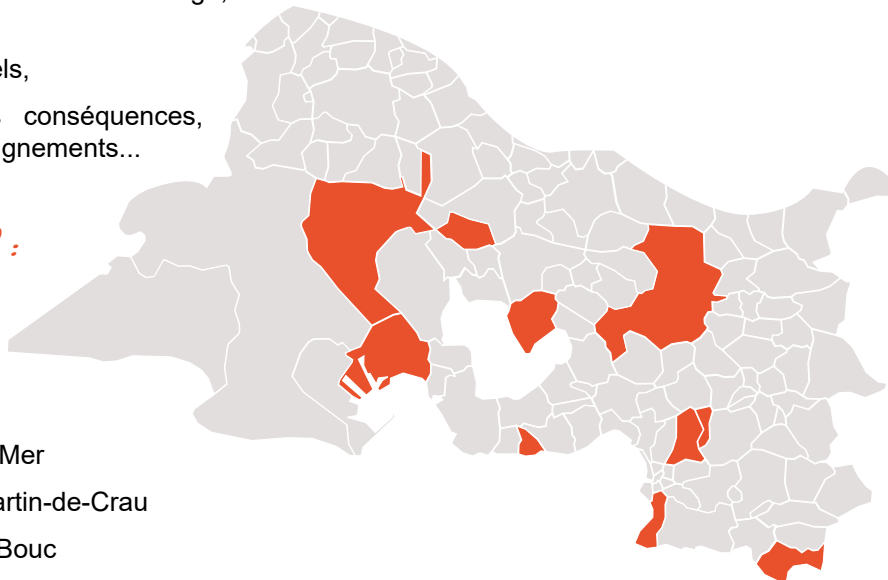
La médiation familiale se définit comme « un processus de construction ou de reconstruction du lien familial, axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées que ce soit par des situations de rupture ou de séparation. Un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision (la médiatrice familiale) favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution ».

Prestations proposées par le service et champs d'intervention :

- Les différentes formes d'union et notamment le mariage, le concubinage, le PACS,
- La diversité des liens intergénérationnels,
- Les situations de rupture et leurs conséquences, notamment les décès, séparations, éloignements...

## Lieux d'accueil de proximité en 2022 :

- Carry-le-Rouet
- La Ciotat
- Plan-de-Cuques
- Berre-l'Étang
- Marseille 8<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>
- Aix-en-Provence
- Grans
- Fos-sur-Mer
- Saint-Martin-de-Crau
- Port-de-Bouc

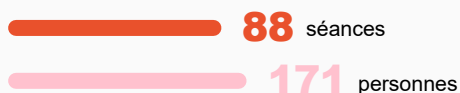


## Entretiens d'information



2  
Médiatrices Familiales

## Parcours de médiation



60 parcours de médiations

## Perspectives 2023

- Poursuite de notre participation active aux réunions du réseau de structures DEMF sur le département, ainsi que le développement de notre partenariat avec les tribunaux.
- Recrutement d'un nouveau médiateur familial : recrutement en cours d'un candidat en cours de formation en date de janvier 2023.

# LE PÔLE *Habitat*

**17** personnes accompagnées dans le cadre de la Résidence Accueil

14 hommes

3 femmes

**3** Coordinatrices de Proximité

La Résidence Accueil permet aux résidents de concilier intimité, projets individuels et vie collective.

## *Résidence Accueil La Racine*

Ouverte en décembre 2019 à Marseille 5<sup>ème</sup>.

**16** studios associés à des pièces de vie collective

**97,5%** taux d'occupation

Le dispositif **Familles Gouvernantes** a pour vocation essentielle de conduire des personnes vulnérables, bénéficiant d'une mesure de protection juridique des majeurs et ne relevant plus d'aucun mode d'hébergement, vers une vie quotidienne stable.

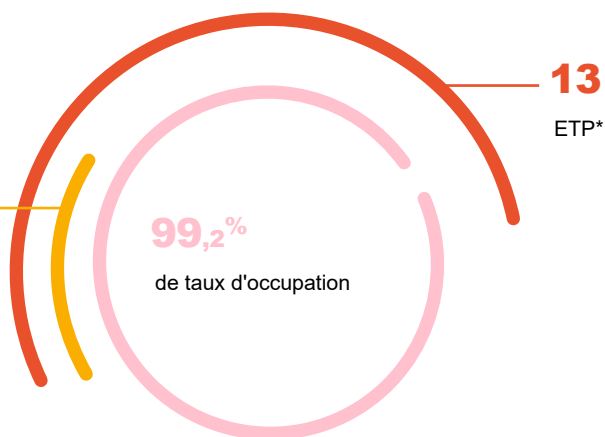
Cette réponse associative, souple et concrète, de logements partagés et accompagnés permet de rompre l'isolement et de maintenir dans le tissu social, des personnes non autonomes, fragiles, voire marginalisées et en grandes difficultés relationnelles.

49 messieurs

25 dames



65 Personnes logées



## *Objectif 2023*

- Entre 4 et 6 nouvelles unités soit 20 à 25 places.

## *Déploiement des logements sur les territoires*

Le travail partenarial engagé avec de nombreuses municipalités et acteurs locaux (du logement, du soin et du social) pour identifier les besoins et apporter des solutions concrètes et opérationnelles en matière de logement accompagné, vont permettre l'ouverture de nouvelles unités en 2023 sur Arles, Aubagne, Marignane, Port-de-Bouc et Venelles.



# VIE DES *services supports*

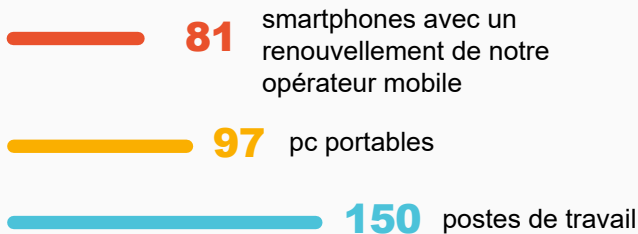
## SERVICE INFORMATIQUE

Il a été nécessaire d'adapter rapidement nos équipements tout en préservant la sécurité de notre réseau.

- Augmentation des ressources serveurs
- Mise à niveau progressive de nos **10** serveurs virtuels
- Attribution d'un poste de technicien supérieur à temps partiel

### Évolution de l'infrastructure en 2022

- Adaptation de nos outils informatiques
- Changement de prestataire informatique



### Perspectives 2023

- Janvier 2023 : externalisation de l'applicatif Comptable « ComptaFirst ».
- Juillet 2023 : renouvellement de la flotte mobile.
- Réflexion sur l'implémentation du collecteur « Imag'in » dans l'application métier UNI-T, permettant la collecte de l'indexation automatisée de documents administratifs (impôts, Améli, Carsat...).
- Poursuite du déploiement du module superviseur de l'application UNIT-NG (indicateurs).
- Mise à jour et refonte du site Internet Udaf13.fr (technologie obsolète et gestion de contenus aujourd'hui inadaptée).

## LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE – GESTION TUTÉLAIRE

- Externalisation de la paye à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022
- Réorganisation de l'équipe comptabilité générale et tutélaire
- Reprise des Comptes rendus de gestion (CRAG) fins de mesures au service MJPM

### Comptabilité tutélaire

**29 675 K€**

Montant des comptes individuels au 31.12.2022

**33 016**  
factures comptabilisées

**53 348 K€**

Montant total des avoirs des majeurs

### Comptabilité générale

**813**

factures Familles Gouvernantes

**1 457**

factures d'achat UDAF 13

# SERVICES GÉNÉRAUX

Donner de la visibilité au travail de nos équipes support

**5**  
ETP\*

**1**  
responsable

**3** hommes

**2** femmes

## Suivi d'activité

Numérisation (par mois) :

2021 **88 395**

2022 **83 891**

Accueils sociaux :

**3 790**

Plis affranchis :

**21 743**

Nombre de plis reçus :

**95 441**

Appels téléphoniques  
Standard :

**34 339** /an



## LA COMMUNICATION en quelques chiffres :



**1 115**  
abonnés

**+141**  
posts

**1 091**  
vues par post en  
moyenne

**1ÈRE**  
des UDAF de France  
en terme de visibilité



**1 306**  
abonnés

**31**  
posts

**3ÈME**  
des UDAF de France  
en terme de visibilité

Lancé en  
Novembre 2021

**11**  
Lettres Contact

**500**  
destinataires (instances sociales/étatiques,  
associations, représentants...)



**L'ÉQUIPE**

**3**  
ETP\*

**1**  
responsable  
de pôle

**1**  
assistante  
institutionnelle

**1**  
assistante  
communication

# ZOOM SUR

## les perspectives 2023

1

### Protection de l'enfance

En lien avec la stratégie nationale définie, plusieurs projets identifiés :

- Prévenir les ruptures dans les parcours des enfants accompagnés et préparer leur avenir et leur passage à l'âge adulte. Renforcer le service Parrainage de Proximité.
- Accession au logement : les jeunes majeurs sortant de l'ASE, reconnu public prioritaire.
- L'accession au logement social mise en œuvre d'ASLL pour ce public et développement du dispositif d'accès au logement.

2

### Suivi et évaluation

Accompagnement des équipes sur l'évaluation des services MJPM, AGBF et habitat dans le cadre de la démarche Qualité.

3

### Expérimentation

Sur la question du nombre « acceptable » de mesures pouvant être confiées aux délégués MJPM afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement.

4

### Développer le Pôle Habitat

Ce pôle a pour objet de **conduire des personnes vulnérables**, placées ou pas sous protection par l'un des régimes de protection juridique des majeurs, **vers une vie quotidienne stable**.

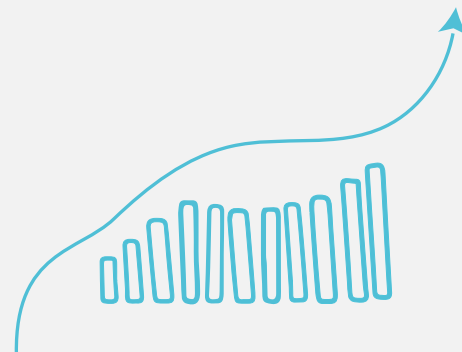
L'année 2023 verra donc l'ouverture de nouvelles structures pour compléter celles déjà existantes.

5

### Adaptation des actions selon l'évolution des profils et des besoins

Répondre à nos objectifs liés aux besoins des publics accompagnés (AAP, création, etc).

# BILAN SOCIAL & FINANCIER



## BILAN *social*

### Évènements en 2022

- 11 réunions CSE dont 2 avec points SSCT.
- 3 réunions de crise (Risques psychosociaux).
- 18 analyses des pratiques professionnelles (tous services confondus).
- 1 départ en retraite d'une salariée.
- 6 moments conviviaux : barbecues, départ d'une salariée, participation d'un groupe de salariés à la Marseillaise des femmes, journée du personnel à Château Virant.
- Participation avec la direction générale à l'étude sur la mutualisation des ressources UDAF Paca Corse (cabinet Hunt).

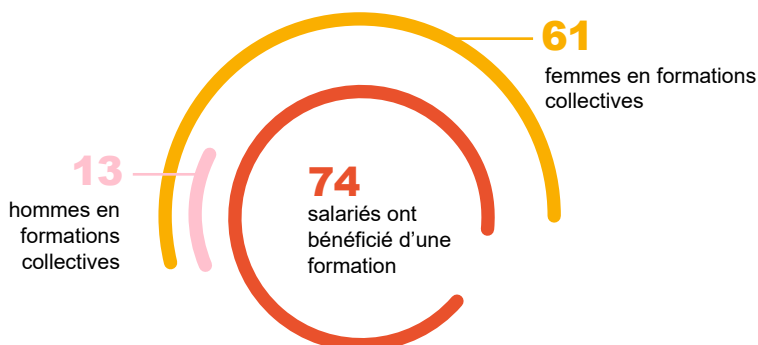
### POURCENTAGE ÉGALITÉ H/F

84 / 100

L'UDAF 13 a poursuivi la formation de ses salariés sur l'année universitaire :

2 délégués MJPM

2 437 heures de formation

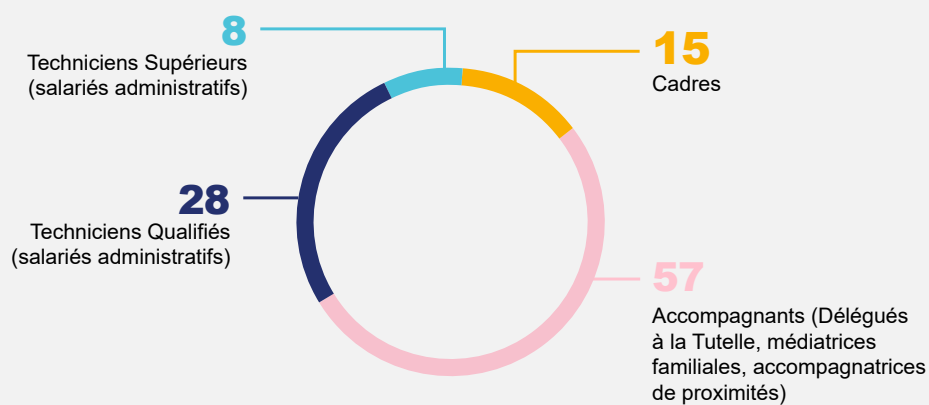


83 433 €  
consacrés à la formation continue (OPCO SANTÉ)



**43**  
Salariés ayant 15 ans et plus d'ancienneté

Répartition de l'effectif total selon la classification :



**31**  
embauches

**389 H** CSE\*

**11** réunions

**7**  
salariés reconnus  
travailleurs handicapés  
(TH)

\* Conseil Social et Économique

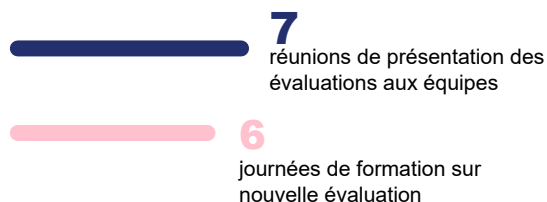
# BILAN DES ACTIONS

## qualité / RGPD\* en 2022

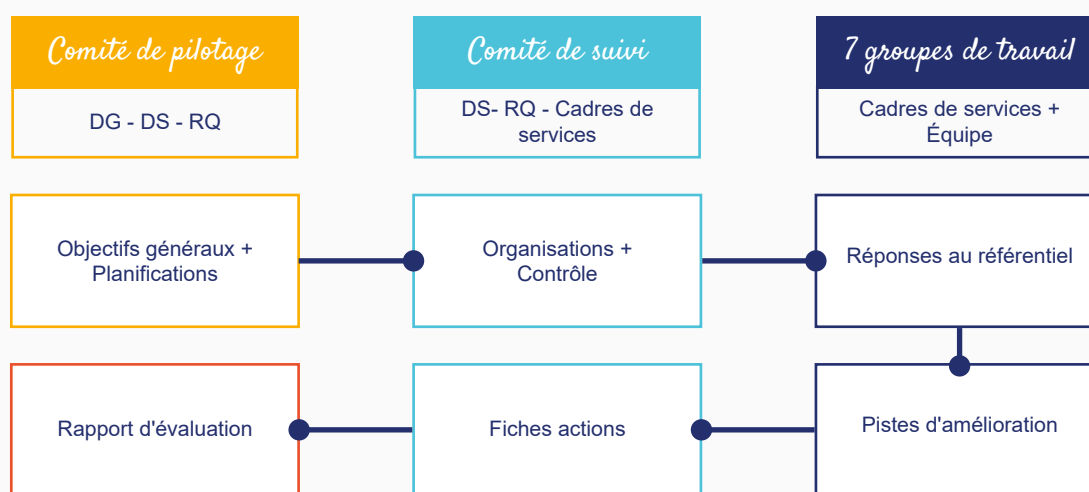
### La démarche Qualité

Rappel des objectifs :

- Assurer une qualité de service aux familles et personnes suivies par nos services.
- Être en conformité avec nos obligations légales.
- Optimiser et documenter notre organisation interne.



### Schéma de l'organisation de notre démarche d'évaluation



## AMÉLIORATION CONTINUE

### Les commissions en 2022 :

- Relance du Comité Éthique.
- Travaux mutualisés sur la démarche de contrôle interne.
- Réorganisation du suivi de l'amélioration continue.

### Gestion des réclamations :

17 réclamations en 2022 (14 MJPM + 2 Familles Gouvernantes + 1 Résidence Accueil)  
Délai moyen de réponse : 31 jours

Type de réclamation :



## POURSUITE DE LA MISE EN CONFORMITÉ RGPD\*

- Finalisation du registre des traitements.
- Formalisation d'une procédure décrivant les étapes à respecter dans le cadre des demandes d'accès aux données personnelles qui pourraient nous être soumises.
- Destruction des données et documents stockés dans nos applications depuis 5 ans (administratif seul) et 10 ans (comptable et administratif).

### 22 évènements indésirables ont été enregistrés :

- 10 en permanences d'accueil (UDAF/Lieux extérieurs)
- 7 dans les locaux de la Résidence Accueil
- 4 en visites à domicile
- 1 par téléphone





# **RAPPORT** *financier*



## Résultat Comptable MJPM 2022 (en K€)

	2021	Budget 2022	2022	Ecart % vs CR	Ecart % vs BX
Dépenses de personnel	3 461	3 645	3 659	5,7%	0,4%
Dépenses d'exploitation	235	242	233	-0,8%	-3,9%
Dépenses de structure	450	496	444	-1,3%	-10,4%
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>4 146</b>	<b>4 383</b>	<b>4 337</b>	<b>4,6%</b>	<b>-1,1%</b>
Produit de la tarification	3 686	3 493	3 572	-3,1%	2,3%
Prestations, prélèvements et produits sur ex. antérieurs	650	652	669	2,9%	2,6%
Produits financiers et exceptionnels	163	0	131	-19,8%	NS
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 499</b>	<b>4 145</b>	<b>4 372</b>	<b>-2,8%</b>	<b>5,5%</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>+353</b>	<b>-238</b>	<b>+35</b>		
<b>Effectif (en ETP)</b>	<b>67,7</b>	<b>73,6</b>	<b>71,60</b>	<b>5,8%</b>	

## Résultat Comptable AGBF 2022 (en K€)

	2021	Budget 2022	2022	Ecart % vs CR	Ecart % vs BX
Dépenses de personnel	1 123	1 080	1 085	-3,4%	0,5%
Dépenses d'exploitation	90	98	79	-12,6%	-19,8%
Dépenses de structure	217	194	185	-15,1%	-5,0%
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>1 431</b>	<b>1 372</b>	<b>1 348</b>	<b>-5,7%</b>	<b>-1,7%</b>
Produit de la tarification	1 410	1 172	1 212	-14,0%	3,4%
Prestations, prélèvements et produits sur ex. antérieurs	0	0	0		
Produits financiers et exceptionnels	12	0	62		
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 421</b>	<b>1 172</b>	<b>1 274</b>	<b>-10,4%</b>	<b>8,7%</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>-9</b>	<b>-200</b>	<b>-74</b>		
<b>Effectif (en ETP)</b>	<b>21,6</b>	<b>20,6</b>	<b>20,4</b>	<b>-5,6%</b>	

## Résultat Comptable Parrainage de Proximité 2022 (en K€)

	2021	Budget 2022	2022	Ecart % vs CR	Ecart % vs BX
Dépenses de personnel	64	84	70	8,9%	-17,3%
Dépenses d'exploitation	7	6	4	-44,6%	-32,5%
Dépenses de structure	10	8	54	471,2%	611,6%
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>80</b>	<b>97</b>	<b>128</b>	<b>59,4%</b>	<b>31,3%</b>
Produit de la tarification	0	0	0		
Prestations, prélèvements et produits sur ex. antérieurs	0	0	0		
Produits financiers et exceptionnels	114	97	143	25,8%	47,4%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>114</b>	<b>97</b>	<b>143</b>	<b>25,8%</b>	<b>47,4%</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>+34</b>	<b>0</b>	<b>+16</b>		
<b>Effectif (en ETP)</b>	<b>0,80</b>	<b>2,32</b>	<b>1,10</b>		

## Résultat comptable Médiation Familiale 2022 (en K€)

	2021	Budget 2022	2022	Ecart % vs CR	Ecart % vs BX
Dépenses de personnel	154	160	94	-38,9%	-41,2%
Dépenses d'exploitation	5	7	3	-36,6%	-55,2%
Dépenses de structure	41	22	16	-61,6%	-26,6%
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>201</b>	<b>189</b>	<b>113</b>	<b>-43,5%</b>	<b>-40,0%</b>
Produit de la tarification	0	0	0		
Prestations, prélèvements et produits sur ex. antérieurs	0	0	0		
Produits financiers et exceptionnels	165	189	123	-25,6%	-34,9%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>165</b>	<b>189</b>	<b>123</b>	<b>-25,6%</b>	<b>-34,9%</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>-35</b>	<b>0</b>	<b>+10</b>		
<b>Effectif (en ETP)</b>	<b>2,70</b>	<b>3,33</b>	<b>2,10</b>		

**Le résultat s'établit à 9 562€ faisant suite à la constatation d'éléments exceptionnels.**

À noter que sur 4 ans la somme des résultats est de l'ordre de 10K€.

## Résultat Comptable PAB (en K€)

	2021	Budget 2022	2022	Ecart % vs CR	Ecart % vs BX
Dépenses de personnel	59	84	91		
Dépenses d'exploitation	1	2	1		
Dépenses de structure	2	6	10		
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>61</b>	<b>92</b>	<b>101</b>		
Produit de la tarification	0	0	0		
Prestations, prélèvements et produits sur ex. antérieurs	31	52	53		
Produits financiers et exceptionnels	35	40	42		
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>66</b>	<b>92</b>	<b>95</b>		
<b>RÉSULTAT</b>	<b>+5</b>	<b>0</b>	<b>-7</b>		
<b>Effectif (en ETP)</b>	<b>2,00</b>	<b>1,13</b>	<b>1,60</b>		

En 2022 la partie d'accompagnement au logement (Asell) a continué à croître pour générer des ressources de 55K€. Par ailleurs, le financement des Points Conseil Budget par l'État est stable (15K€), l'Unaf finançant le solde (22K€). Les dépenses sont en hausse suivant en cela l'activité.

**Au total le résultat du service est déficitaire à -6 673 €.**

## Résultat comptable Pôle Habitat (en k€)

	2021	Budget 2022	2022	Ecart % vs CR	Ecart % vs BX
Dépenses de personnel	229	264	313	36,7%	18,6%
Dépenses d'exploitation	21	11	18	-15,9%	60,3%
Dépenses de structure	77	74	128	65,4%	73,6%
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>327</b>	<b>348</b>	<b>458</b>	<b>40,2%</b>	<b>31,6%</b>
Produit de la tarification	0	0	0		
Prestations, prélèvements et produits sur ex. antérieurs	0	0	0		
Produits financiers et exceptionnels	344	348	470	36,7%	34,8%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>344</b>	<b>348</b>	<b>470</b>	<b>36,7%</b>	<b>34,8%</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>+17</b>	<b>0</b>	<b>+11</b>		
<b>Effectif (en ETP)</b>	<b>4,80</b>	<b>4,54</b>	<b>5,30</b>		

## Résultat Comptable Institution (en K€)

	2021	Budget 2022	2022	Ecart % vs CR	Ecart % vs BX
Dépenses de personnel	182	173	160	-11,8%	-7,3%
Dépenses d'exploitation	31	33	18	-42,7%	-45,8%
Dépenses de structure	77	98	118	53,5%	20,4%
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>290</b>	<b>304</b>	<b>297</b>	<b>2,1%</b>	<b>-2,6%</b>
Produit de la tarification	0	0	0		
Prestations, prélèvements et produits sur ex. antérieurs	0	0	0		
Produits financiers et exceptionnels	273	304	320	17,2%	5,2%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>273</b>	<b>304</b>	<b>320</b>	<b>17,2%</b>	<b>5,2%</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>-17</b>	<b>0</b>	<b>+24</b>		
<b>Effectif (en ETP)</b>	<b>3,40</b>	<b>2,97</b>	<b>3,10</b>		

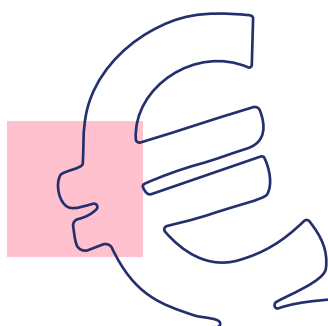
Les dépenses de personnel sont en baisse du fait de la vacance du poste de responsable pôle institution depuis fin 2022. À noter une baisse importante des frais de déplacements par rapport à 2021.

**Le service Institution (part I) présente un résultat comptable bénéficiaire 23 586€.**

## Résultat Comptable récapitulatif 2022

Ce tableau reprend la comptabilisation normalisée des comptes 6 (charges) et 7 (produits).

PRODUITS	2021	Budget 2022	2022	Ecart % vs CR	Ecart % vs BX
<b>Pôle Adulte</b>	<b>4 499 103</b>	<b>4 145 158</b>	<b>4 371 768</b>	<b>-2,8%</b>	<b>5,5%</b>
<b>Pôle Enfance-Famille</b>	<b>1 766 765</b>	<b>1 550 747</b>	<b>1 635 317</b>	<b>-7,4%</b>	<b>5,5%</b>
AGBF	1 421 361	1 172 357	1 274 166	-10,4%	8,7%
Médiation familiale	165 222	188 930	122 913	-25,6%	-34,9%
Parrainage de proximité	114 038	97 310	143 447	25,8%	47,4%
PBA	66 143	92 150	94 790	43,3%	2,9%
<b>Pôle Habitat</b>	<b>343 624</b>	<b>348 370</b>	<b>469 684</b>	<b>36,7%</b>	<b>34,8%</b>
<b>Pôle Institution</b>	<b>273 163</b>	<b>304 290</b>	<b>320 116</b>	<b>17,2%</b>	<b>5,2%</b>
<b>TOUS SERVICES</b>	<b>6 882 655</b>	<b>6 348 565</b>	<b>6 796 885</b>	<b>-1,2%</b>	<b>7,1%</b>
<b>RÉSULTAT COMPTABLE</b>	<b>2021</b>	<b>Budget 2022</b>	<b>2022</b>	<b>Ecart % vs CR</b>	<b>Ecart % vs BX</b>
<b>TOUS SERVICES</b>	<b>346 329</b>		<b>14 302</b>		



# RAPPORT DU TRÉSORIER

## GESTION FINANCIÈRE 2022

**Le pôle Adulte** est à l'équilibre présentant un excédent de 35 045€ malgré la forte baisse de notre dotation et la hausse de nos charges salariales. Suite aux mesures du Ségur les travailleurs sociaux ainsi que les cadres opérationnels ont vu leur salaire brut augmenter de 238€ mensuels à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022. Le résultat n'est positif que grâce aux éléments exceptionnels : solde en notre faveur d'un procès avec Orange.

**Le pôle Institution** présente un résultat comptable excédentaire de 23 586€ en 2022 contre un déficit de 17 130€ en 2021. Nos produits sont en hausse avec une augmentation de la part de l'UNAF et des subventions de la CAF pour financer nos actions.

Les charges d'exploitation augmentent mais moins que proportionnellement : baisse notamment des frais de déplacement et réception mais une dotation pour provision suite à un litige prud'hommal vient grever nos dépenses. Là aussi nous bénéficions du gain du procès avec Orange.

**Le pôle Enfance famille** regroupant les actions P.B.A, Médiation Familiale et Parrainage de proximité fait apparaître un bénéfice comptable de 18 612€ contre un résultat de 3 143€ en 2021. Médiation familiale excédentaire avec des produits exceptionnels qui viennent améliorer un résultat d'exploitation tout juste à l'équilibre, Parrainage de proximité excédentaire grâce à un financement départemental très nettement en hausse, mais dont l'annonce tardive ne nous a pas permis de le mettre en œuvre.

Par ailleurs, l'Aide à la gestion du Budget familial est fortement déficitaire à -74 289€. Alors que nos charges augmentent (inflation salariale liée au Ségur) nous perdons encore cette année 147K€ de financement (-10%). La sous dotation ne nous permet pas malgré une réorganisation en cours (effectifs support affectés à d'autres actions et polyvalence des travailleurs sociaux sur de nouveaux dispositifs) de trouver un équilibre financier.

**Le pôle Habitat** intègre Résidence accueil et Familles gouvernantes cette année. Il est excédentaire à hauteur de 11 348 €. 2022 a été consacré à consolider les unités ouvertes sur tout le département et à réaliser un travail d'ingénierie sociale. Cette réflexion nous ouvre des perspectives de croissance dès 2023 avec dès à présent au moins 3 nouvelles résidences programmées.

**Le résultat consolidé de l'association est légèrement excédentaire de 14 302 €.**

Cet équilibre n'a été possible qu'avec le concours d'éléments exceptionnels. Il est clair que le sous-financement de nos activités principales (MJPM et AGBF) par l'État ne saurait perdurer sans affecter notre bilan financier. C'est le message que nous portons dans les budgets prévisionnels présentés à nos autorités de tutelle ainsi que lors du dialogue de gestion.

*Didier Boissin, Trésorier de l'UDA7 13*



**Union Départementale des Associations Familiales  
des Bouches-du-Rhône**

Tél : 04 91 10 06 00  
143 avenue des Chutes Lavie  
13013 Marseille

[www.udaf13.fr](http://www.udaf13.fr)

